

Fiscalité, financement de la protection sociale : quels enjeux pour les socialistes ?

Compte rendu du débat du 16 janvier 2007 – AG de section

Il est important de se pencher sur les questions fiscales et particulièrement dans le contexte politique actuel. Le discours d'intronisation de Nicolas Sarkozy a accordé, dimanche dernier, une large place à des propositions fiscales. Le Projet socialiste ne manque pas de propositions concrètes en matière fiscale.

Cependant, le PS doit clarifier aujourd'hui son message sur ce thème. Ce qu'il faut interroger plus largement, c'est la question de la place de l'impôt en général et du rôle que la gauche doit lui donner. Plus largement, encore la question du niveau des prélèvements obligatoires est posée.

Sous la précédente législature, la gauche a été conduite à refuser de laisser à la droite le monopole du discours sur les baisses d'impôts. Loin de s'en tenir au discours, le gouvernement Jospin a alors profité des marges de manœuvre permises par la croissance pour réduire effectivement certains impôts : réduction de la TVA sur les travaux dans le bâtiment, suppression de la part salariale de la taxe professionnelle, de la part régionale de la taxe d'habitation puis baisses de l'impôt sur le revenu.

Depuis 2002, un renversement s'est opéré dans le discours fiscal de la gauche, comme en témoignent les propos tenus par Jean Glavany qui appelait à « réhabiliter l'impôt ». Le Projet socialiste évoque sans complexe cette perspective.

La question a lieu de se poser aujourd'hui : quel rôle doit-on donner à l'impôt ? Compte tenu des liens étroits qui existent aujourd'hui entre fiscalité et protection sociale, nous avons naturellement été amenés à évoquer la protection sociale dans ce débat.

*
* *

QUELLES MISSIONS ASSIGNER A L'IMPÔT ET AUX PRELEVEMENTS ?

Que dire du niveau de prélèvements obligatoires en France aujourd'hui ?

De façon générale, il faut s'interroger sur le niveau des prélèvements obligatoires en France. A cet égard, la réflexion du PS s'inscrit dans un cadre à prélèvements constants.

Le niveau des prélèvements obligatoires (43-44% du PIB) est jugé élevé en France. En réalité, il se situe dans une sorte d'entre-deux en Europe entre certains pays (Irlande, Portugal) qui se situent un peu au dessus de 30% et les pays scandinaves tels que la Suède où ce taux dépasse les 50%.

Il n'est pas pertinent de juger ce taux en soi. Derrière ce taux se cachent des choix de société en terme de degré de solidarité. Ce qui compte également, ce n'est pas le niveau des prélèvements mais la capacité du politique à assurer la légitimité de cette ponction sur la richesse produite. Cette légitimité peut être fortement enracinée dans le cadre d'un compromis historique comme en Suède. Elle peut aussi reposer sur l'efficacité de la dépense publique et sur une grande transparence dans l'utilisation des fonds publics comme c'est le cas en Suède.

Quels objectifs la gauche doit-elle assigner à l'impôt et aux prélèvements en général ?

Au-delà du fait qu'ils permettent de financer des prestations, des services publics et des investissements, les prélèvements doivent avoir une visée redistributive intrinsèque. Leur structure doit avoir, indépendamment des prestations qu'ils financent, un effet redistributif. Les prélèvements sont faiblement redistributifs aujourd'hui en France, lorsqu'ils n'aboutissent pas à une redistribution à l'envers.

Cependant, on peut se demander s'il ne faudrait pas se garder d'accorder trop d'importance à l'impôt et à la redistribution par la fiscalité.

Plus largement, on peut considérer, comme l'a fait Dominique Strauss-Kahn dans une note pour la Fondation Jean Jaurès, en 2004, sur l'égalité réelle, qu'il faut poursuivre la redistribution, par la fiscalité notamment, mais que la simple correction des inégalités engendrées par le marché ne suffit pas. Il faut, par une politique de correction a priori des inégalités, à la racine, miser sur l'effort éducatif par exemple. Tel doit être un autre défi pour les socialistes.

QUELS ENJEUX POUR LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE ?

Le poids important des prélèvements sociaux : un choix de société

Il faut également faire la part des choses, dans le niveau de prélèvements obligatoires, entre ce qui est imputable à la fiscalité et aux cotisations sociales. En France, la fiscalité pèse peu alors que les cotisations sociales (devenues « charges » dans la vocabulaire actuel et ce non sans connotation) expliquent pour une large part le poids des prélèvements obligatoires en France. Cela relève d'un choix de société lié à la mise en place de la Sécurité sociale.

Cependant, le poids dans le « coût du travail » des « charges » a conduit le politique à mettre en œuvre des politiques d'allègement de charges sur les bas salaires à partir du début des années quatre-vingt-dix. Ces politiques représentent un coût de 17 milliards d'euros aujourd'hui, soit plus d'un tiers du déficit budgétaire.

Avant toute chose, il faudrait s'interroger sur ce qui semble devenu une évidence : est-il utile de se donner comme priorité la baisse du coût du travail (*cf. encadré*) ?



La baisse du coût du travail doit-elle être une priorité ?

Souvent présentée comme une nécessité et une évidence, la baisse du coût du travail sera présente dans les débats et discussions que nous aurons lors de la campagne.

Pourtant, **est-il envisageable de lutter à armes égales dans la compétition internationale avec des pays à bas coûts de mains d'œuvre ? La réponse est évidemment non, sauf à envisager un recul considérable de notre niveau de vie et de développement.**

Il faut souligner que de nombreuses études mettent en évidence que parmi les facteurs d'implantations des entreprises, les coûts salariaux et la fiscalité arrivent loin derrière la qualité des infrastructures et des services publics.

Il faut donc retenir que **la France doit en priorité se concentrer sur les facteurs de compétitivité et d'attractivité tels que la recherche, la qualité des infrastructures et des services publics.**

Ensuite, ces politiques d'allègements de charges en deçà d'1,6 SMIC ont eu deux types d'effets pervers :

- le tassement des rémunérations autour du SMIC, aggravé en cela par le fait que les augmentations du SMIC ont abouti à ce que le SMIC ait rattrapé les revenus de nombreux salariés ;
- des effets d'aubaine considérables dans des secteurs qui auraient créé des emplois en l'absence de ces mesures comme la grande distribution.

Il faudrait revoir cette politique par la réalisation d'un audit général sur l'efficacité des allègements de charges. La période qui suivrait une alternance serait très propice à la réalisation d'un tel audit. Les rapports existent déjà (comme celui de la Cour des Comptes) mais il faut créer un électrochoc et bâtir un diagnostic partagé sur cette base.

Faire sortir le travail et les salaires de l'assiette du financement de la protection sociale ?

Il existe plusieurs propositions aujourd'hui pour faire sortir le travail de l'assiette du financement de la protection sociale en France.

La création d'une contribution assise sur la valeur ajoutée figure dans le Projet socialiste. Il s'agit de passer de cotisations sociales assises sur les salaires à une contribution assise sur la valeur ajoutée des entreprises. C'est une piste avancée depuis longtemps par la CGT.

Le Medef propose, par un mécanisme implicite, de faire porter progressivement la totalité des cotisations sur les salariés et non plus sur les employeurs.

La mise en place d'une « TVA sociale » figure dans le projet de l'UMP (cf. encadré). Cette mesure qui consiste à réduire les charges et à compenser cette baisse par une augmentation de la TVA est censée réduire le coût des produits français à l'exportation et placer la France à égalité avec les produits étrangers. Cette translation de l'assiette du financement

de la protection sociale des salaires vers la consommation semble relever d'une « mesure magique », séduisante sur le papier.

Mais elle aboutit à faire porter le poids du financement de la protection sociale sur la consommation des ménages, ce qui entraînerait une baisse de pouvoir d'achat pour les Français et pourrait avoir des effets récessifs. La TVA étant un impôt injuste, les ménages les plus modestes seraient les perdants de la « TVA sociale », sociale parce qu'elle finance la protection sociale mais certainement pas du point de vue de l'équité. La TVA sociale est donc tout sauf sociale.

Par ailleurs, l'Allemagne s'achemine déjà vers une telle perspective. Sauf à faire insulte à nos partenaires commerciaux et à croire que la France aurait seule l'idée de ce mécanisme, le risque est grand de voir cette évolution généralisée à tous les pays en Europe et de créer un jeu non coopératif. Une course effrénée à la baisse des charges et à l'augmentation de la TVA s'engagerait. La TVA sociale ne donnerait un avantage comparatif que dans la mesure où nous profiterions d'un décalage d'ajustement, en notre faveur, avec nos partenaires. Une fois ce décalage résorbé, il n'y aurait plus d'avantage. Ce jeu ne ferait que des gagnants temporaires.



Une « TVA sociale » pas si sociale... : trois arguments à retenir

Voulue par le candidat Sarkozy, la TVA sociale est injuste socialement, nuisible économiquement et relève d'une illusion car ses éventuels effets positifs ne seraient que temporaires.

Injuste socialement car elle conduit à déplacer le poids du financement de la protection sociale vers la consommation des ménages, au premier rang des lesquels les ménages les plus modestes (le poids de la TVA est logiquement plus important pour les ménages à bas revenus). La baisse du pouvoir d'achat qui en découlerait serait en complète contradiction avec les récentes déclarations de Nicolas Sarkozy sur le pouvoir d'achat.

Nuisible économiquement car, en réduisant le pouvoir d'achat des ménages, elle freinerait brutalement la demande intérieure, moteur essentiel de la croissance en France.

Ses effets positifs ne seraient, au mieux, que temporaires. Dans la mesure où il y a fort à parier que cette stratégie risque d'être adoptée par de nombreux pays de l'UE, cette mesure n'aura les effets positifs escomptés sur notre compétitivité que lorsqu'il existera un décalage d'ajustement en notre faveur. **Nous rentrerons dans un jeu de concurrence entre les pays de l'UE au détriment de l'équité fiscale et de la solidarité à l'intérieur de ces pays.**

Quoi qu'il en soit, on observe bien, dans les propositions en présence, dont la proposition des socialistes de fusionner la CSG (contribution sociale généralisée) et l'impôt sur le revenu (« l'IR »), une tendance à la fiscalisation du financement de la protection sociale, au détriment d'un financement par des cotisations assises sur le travail.

La proposition de fusion IR-CSG pose plusieurs questions. Elle présente des avantages (*cf. encadré*) en ce qu'elle permettrait de créer un grand impôt progressif (avantage de l'IR) à assiette large (avantage de la CSG). La non progressivité de la CSG avait valu à la gauche d'importantes critiques au moment de sa création de la part de ceux qui pensent que la contribution au financement de la protection sociale doit être progressive. La fusion IR-

CSG y remédierait. La suppression des niches fiscales de l'IR induite par l'instauration du prélèvement à la source (avantage de la CSG et idée à laquelle Nicolas Sarkozy est très réticent pour des raisons compréhensibles du point de vue l'UMP) serait un autre avantage non négligeable.

Cependant, elle soulève des interrogations : dans quelle mesure cet « impôt citoyen » contribuerait-t-il, d'un côté, au financement de la protection sociale et, de l'autre, au financement du budget de l'Etat ? Contribuerait-il aux deux et selon quelle répartition ou à l'un des deux ?



Arguments pour la fusion IR-CSG

Cette fusion permettrait de tirer profit des avantages respectifs de l'impôt sur le revenu et de la CSG. Une telle mesure renforcerait la justice sociale, l'efficacité et la lisibilité.

Plus de justice sociale et de solidarité avec la progressivité. La fusion permettrait de créer un « impôt citoyen » réellement progressif en fonction des revenus. La progressivité serait d'autant plus importante que la mise en œuvre de la retenue à la source permettrait la suppression des niches fiscales.

Plus d'efficacité avec la retenue à la source. La fusion faciliterait la mise en œuvre de la retenue à la source de l'impôt par prélèvement automatique (la CSG est déjà prélevée de cette façon).

Plus de lisibilité avec la suppression des niches fiscales. Le fait de ne plus avoir un impôt déclaratif mais prélevé automatiquement **permettra d'éviter que les ménages les plus favorisés, mieux informés, profitent des multiples déductions fiscales pour alléger leur montant d'imposition.** Les niches fiscales seront tout simplement supprimées.

On comprend désormais pourquoi Nicolas Sarkozy, prenant le contre-pied de Thierry Breton, a avoué ses réticences devant la retenue à la source.

L'impôt ainsi créé aurait une assiette élargie, étendue aux revenus du capital. Il ne pèserait pas que sur les revenus du travail.

Par ailleurs, **il ne s'agit pas, pour une fois, de créer un énième impôt supplémentaire mais d'en fusionner deux qui existent déjà.**

La fiscalisation ne risque-t-elle pas de réduire le rôle des partenaires sociaux dans la gestion des caisses de Sécurité sociale ?

La fusion IR-CSG suscite de nombreuses réticences chez les syndicats, comme toutes les mesures conduisant à la fiscalisation de la protection sociale. En effet, la réduction de la part des financements assis sur le travail pose la question de la légitimité des partenaires sociaux à gérer les caisses de Sécurité sociale.

La réponse à cette question n'est pas évidente. On peut néanmoins examiner la question branche par branche. On peut ainsi considérer que cette légitimité est remise en cause pour la maladie par exemple, compte tenu notamment de la place importante de la

CSG dans les sources de financement. En revanche, les retraites constituant un « salaire différé », les partenaires sociaux peuvent donc légitimement prétendre à gérer la branche retraites.

Les choix non tranchés de la protection sociale en France : l'exemple de l'assurance maladie

Ces questions n'ont pas été tranchées jusqu'à aujourd'hui car la France a eu une attitude assez passive en la matière depuis trente ans et n'a fait qu'adapter par bricolages ce qui reste l'héritage des institutions de 1945.

On peut dire en quelque sorte qu'à la Libération, « la France a voulu remplir les objectifs de Beveridge avec les moyens de Bismarck ».

La France a bâti alors un système professionnel, assis sur le travail. Le plein emploi a garanti une sorte « d'universalité de fait ». Le chômage de masse et l'exclusion ont remis en cause les conditions de cette universalité. Des « béquilles » ont été développées par le développement d'un système de solidarité – d'assistance, diraient certains – aux côtés du système assurantiel classique.

Aucun choix clair n'a été fait jusqu'à aujourd'hui.

L'assurance maladie témoigne de ces « non choix ». Les réformes successives se sont limitées bien souvent à n'apporter que des réponses comptables au problème du déficit, des artifices utiles au mieux quelques années. Ces réformes pourraient aboutir à terme à ce que le système français cumule tous les défauts des autres modèles : inflation des dépenses (avec la liberté des patients et des médecins, à laquelle il faut rajouter la logique du marché qui gagne du terrain avec la tarification à l'activité), files d'attentes (avec les *numerus clausus* dans les professions médicales) et inégalités d'accès au soin (avec le déremboursement des médicaments et la mise en place de tickets modérateurs d'ordre public).

La tentation de la logique du marché

Nicolas Sarkozy ne cache pas aujourd'hui sa volonté de donner plus de place aux assurances privées. La logique du marché est, contrairement à ce qu'on pourrait penser, très inflationniste en dépenses. Aux Etats-Unis, les dépenses de santé représentent 14% du PIB (contre 11% en France). Evidemment, la part de ces dépenses qui est socialisée est très limitée et les inégalités d'accès aux soins sont criantes.

L'hôpital est déjà affecté par la progression de la logique du marché. Il ne faut pas oublier que le secteur hospitalier explique une grande partie des dépenses d'assurance maladie. La « tarification à l'activité » (T2A), mise en place par le gouvernement en 2005 est une absurdité : en dotant les hôpitaux en fonction de leur activité, elle va accroître les inégalités et générer des dépenses supplémentaires car les hôpitaux seront incités à pratiquer plus d'actes ou à « siphonner » les actes les moins rentables de l'hôpital vers la médecine de ville.

Face aux nouveaux besoins collectifs engendrés par la dépendance, la gauche doit engager un vaste chantier, trancher les questions qui ne l'ont pas été et combattre la logique du marché (source de dépenses supplémentaires et d'inégalités). Faut-il restreindre la liberté des médecins (liberté d'établissement, existence des « conventionnés secteur 2 » qui pratiquent les dépassements d'honoraires, etc.) ? La santé est l'affaire de tous et elle justifie une

socialisation des risques, mais la viabilité financière de notre système de protection sociale est essentielle.

QUELS CHANTIERS FISCAUX LA GAUCHE DOIT-ELLE ENGAGER ?

Eviter les faux débats : l'exemple du taux de l'IS

Il faut éviter les faux débats tels que, à titre d'exemple, le débat sur le taux de l'impôt sur les sociétés. Jacques Chirac a ouvert ce débat en proposant comme objectif de la prochaine législature de faire passer de 33 à 20% le taux de l'impôt sur les sociétés (IS). La droite affirme ainsi que des impôts tels que IS (qui pèse sur les *bénéfices* des entreprises) handicapent la compétitivité de la France.

Se focaliser sur les taux est ridicule sachant que les assiettes de cet impôt varient énormément entre pays de l'UE et que ne comparer que les taux est illusoire (*cf. encadré*). En France particulièrement, le taux de l'IS est élevé alors que l'assiette est étroite. C'est d'ailleurs l'affichage que la réalité de la pression fiscale qui handicape l'attractivité de la France.

La France peut donc rapprocher le niveau d'imposition affiché du niveau réel pour renforcer son attractivité sans perdre de recettes fiscales pour autant. Il est ensuite essentiel de mettre fin à la concurrence fiscale en Europe notamment sur l'impôt sur les sociétés et de lutter contre les mesures d'exception mises en oeuvre dans plusieurs pays européens.



Argument général : la distinction entre taux et assiette

Il faut se méfier des comparaisons internationales en matière fiscale avancées par l'UMP. **Un impôt, c'est avant tout un taux (fixe ou progressif) appliqué à une assiette (périmètre des éléments soumis à l'impôt).**

Une comparaison de taux entre deux pays n'est pas significative lorsque les assiettes sont différentes selon les pays.

Un pays peut présenter des taux élevés avec une assiette étroite. C'est le cas de la France pour l'impôt sur les sociétés (IS).

Par ailleurs les exceptions et « niches » peuvent aboutir à ce que le taux réel d'imposition soit nettement inférieur au taux affiché, comme c'est le cas pour l'impôt sur le revenu (IR) en France.

Fiscalité et retour à l'emploi : que faire de la prime pour l'emploi ?

La gauche a introduit la prime pour l'emploi (PPE). Ce dispositif permet aux bas salaires de bénéficier d'un « impôt négatif » qui prend la forme d'une prestation lorsque le montant à déduire du calcul de l'IR au titre de la PPE est supérieur au revenu imposable. Il s'agit de limiter les effets de seuils consécutifs à la reprise d'un emploi (perte du bénéfice de prestations sociales, prélèvements fiscaux, etc.)

On peut souligner que si la PPE a été doublée encore récemment par la droite, c'est aussi parce que son augmentation a constitué la caution sociale et l'alibi commode des baisses de l'IR engagées sous cette législature.

On peut rappeler aussi que les dispositifs d'impôt négatif font consensus dans la mesure où ils sont censés permettre de lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres et séduisent les économistes libéraux dans la mesure où ils représentent un complément de salaire et rendent éventuellement supportable une flexibilisation à la baisse des salaires sur le marché du travail.

Le bilan de la PPE reste contrasté tout comme son efficacité. Ces points méritent encore débat.

Le PS propose dans son projet de mettre en place un mécanisme non fiscal qui regrouperait la PPE, le RMI, l'ASS (allocation spécifique de solidarité) et éventuellement les allocations logement. Ce mécanisme permettrait de lutter contre les effets de seuils qui font que, parfois, le revenu d'une personne diminue parce qu'elle a retrouvé un emploi. Il s'agit du revenu de solidarité active (RSA), tel qu'il a été proposé par Martin Hirsch dans son rapport *Au possible nous sommes tenus*.

Il faut souligner que le gouvernement a souhaité mettre en œuvre ce dispositif qui doit être expérimenté dans 5 départements.

« Euthanasier les rentiers » : comment éviter la concentration des patrimoines ?

La suppression des droits de succession qui frappent la transmission des patrimoines, constitue une mesure phare du projet de Nicolas Sarkozy. On peut s'interroger sur cette mesure et sa cohérence avec le slogan de la réhabilitation du travail (*cf. encadré*).

Aux Etats-Unis, les droits de succession sont jugés légitimes car ils évitent la concentration du patrimoine et la constitution d'une société de rentiers. La proposition de l'UMP semble d'autant moins juste qu'elle ne concerne que les 20% des successions, les plus importantes, qui demeurent non exonérées de cet impôt.

S'il peut sembler légitime de favoriser les donations ou successions qui peuvent, dans les milieux modestes, constituer un « coup de pouce » pour les jeunes qui débutent leur vie active ou qui veulent acquérir un logement, la proposition de l'UMP s'apparente surtout à un cadeau fait aux plus gros patrimoines.

L'autre impôt qui participe à la lutte contre la concentration des patrimoines, c'est l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) créé en 1988. Cet impôt ne frappe pas la transmission du patrimoine mais sa détention au-delà de 732 000 €. La droite a instrumentalisé certains effets pervers de cet impôt (*cf. anecdote des paysans de l'île de Ré*) pour le vider de sa substance. L'UMP veut supprimer de façon détournée l'ISF. Le gouvernement a ainsi déjà instauré le « bouclier fiscal » : les prélèvements liés aux impôts directs ne peuvent excéder 60% du revenu.

Si ce mécanisme a profité à 80-90% aux ménages modestes du fait du poids de la taxe d'habitation, son coût s'est concentré sur les 10-20% de ménages restants, particulièrement favorisés. Les ménages qui en ont le plus profité restent les ménages les plus aisés, ceux soumis à l'ISF mais qui ont réussi artificiellement à masquer certains de leurs revenus (par l'achat d'actions notamment). Deux options se présentent : réformer la taxe d'habitation

et supprimer le bouclier fiscal (ce que propose le projet du PS) ou réserver le bouclier aux plus modestes en plafonnant son bénéfice.

Nicolas Sarkozy souhaite porter à 50% le seuil du bouclier fiscal. C'est encore une façon détournée de vider l'ISF de sa substance. Si l'on veut supprimer l'ISF de sa substance, il faut assumer ce choix et ses conséquences : l'aggravation de la concentration des patrimoines. Le bouclier fiscal à 50% est clairement une façon de privilégier les attitudes de rentier, et non d'encourager le travail. Qui plus est, sous ses allures simples, il reste flou : personne ne sait exactement quels impôts ou taxes seraient protégés par ce bouclier.

Les socialistes ne défendent pas l'ISF par dogmatisme mais parce qu'il joue un rôle économique que ne joue plus l'impôt sur le revenu : celui de limiter la concentration des patrimoines. Or on sait bien que les inégalités de patrimoine sont au moins aussi importantes que les inégalités de revenu.

Si l'impôt sur le revenu jouait son rôle, la plus-value en terme d'utilité de l'ISF pourrait être discutée. On oublie, comme l'a montré Thomas Piketty (*Les hauts revenus en France au XX^{ème} siècle*) que l'IR a permis, avec des taux marginaux supérieurs élevés (60 à 70% en France et 80 voire 90% dans les pays anglo-saxons pendant l'après-guerre), le renouvellement des générations d'entrepreneurs et la redistribution du patrimoine jusque dans les années soixante-dix. Comment ? Les taux élevés appliqués au revenu (flux) ont obligé les détenteurs de gros patrimoines à « liquider » une partie de leur patrimoine (stock) pour maintenir leur niveau de vie.

Aujourd'hui, le taux marginal supérieur affiché en France est de 40% mais il est bien inférieur en réalité du fait des « niches fiscales » (déductions selon des conditions). L'IR ne peut plus jouer son rôle. Sa progressivité est mise à mal par les déductions d'impôt, qui profitent d'abord à ceux qui peuvent se payer les services ouvrant droit à déduction. Par ailleurs, contrairement à une idée reçue, sa progressivité ne se fait pas par à-coups en sautant d'une tranche à une autre mais est lissée grâce à un taux marginal. C'est, on le voit, un impôt qui peut être source d'équité et d'efficacité économique. Sa fusion avec la CSG éviterait néanmoins, en élargissant son assiette aux revenus du capital, de concentrer son poids sur les revenus du travail.

Nous disposons donc de plusieurs leviers pour éloigner le spectre d'une société de rentiers, fondée, non sur le mérite et le travail, mais sur la transmission par hérédité du patrimoine. Sur ce point comme d'autres, le projet du PS est en tout point opposé à celui de l'UMP.



Arguments sur la fiscalité sur le patrimoine

En proposant de mettre en œuvre un « bouclier fiscal » à 50%, Nicolas Sarkozy veut, sans l'avouer aux Français, vider l'ISF de sa substance. Cet impôt est pourtant un rempart, malheureusement fragile, contre la concentration des patrimoines.

La suppression des droits de succession est en complète contradiction avec la promotion du mérite et du travail que l'UMP se targue d'assurer (même aux Etats-Unis, le président Bush a été confronté à une fronde lorsqu'il a voulu prendre une telle mesure !). Les comportements de rentiers seraient d'autant plus renforcés que **cette suppression concernerait les 20% de successions qui demeurent encore soumises à cet impôt. Ces dernières successions concernent les ménages les plus aisés.**

La fiscalité sur le patrimoine, qu'il s'agisse de sa détention ou de sa transmission, est nécessaire non seulement d'un point de vue social mais aussi économique. Il s'agit de ne pas concentrer le patrimoine et de dynamiser notre économie par le renouvellement des générations d'entrepreneurs.

Vers un « grand soir » de la fiscalité locale ?

Un autre défi pour les socialistes concernant notre système fiscal est la fiscalité locale. Cette fiscalité est archaïque : elle repose sur des impôts hérités des « quatre vieilles » (dont la contribution sur les portes et fenêtres, ancêtre de notre taxe d'habitation). A titre d'exemple, la valeur locative, qui sert de base au calcul de la taxe d'habitation n'a pas été réévaluée depuis 1970. Une tentative a échoué en 1990. Il aurait été judicieux de profiter de la bulle immobilière pour réévaluer la valeur locative sur le flux de logements qui sont nombreux à avoir fait l'objet de transactions ces dernières années. Pour éviter cet écueil, le PS propose une taxe d'habitation assise sur les revenus.

Plus largement, on peut s'interroger sur la raison d'être de la fiscalité locale. Deux modèles extrêmes sont envisageables : l'un dans lequel les collectivités auraient pour ressources des dotations de l'Etat, où l'autonomie financière serait nulle et la solidarité garantie ; l'autre dans lequel, la fiscalité constituerait la ressource exclusive des collectivités.

Le système de financement par dotations comporte d'importantes limites : l'Etat central y maîtrise de fait la totalité des ressources des collectivités et peut en faire un instrument de régulation des dépenses locales. En Allemagne, ce modèle aboutit à des relations très dégradées entre l'Etat fédéral et les collectivités locales. Mais il mérite d'être étudié : qu'est-ce que l'autonomie des collectivités si elle repose sur une autonomie financière source d'inégalités qui privent les territoires pauvres des moyens d'assurer le service public et de conduire leurs politiques ?

Ces choix sont également au cœur de la question de la maîtrise des dépenses locales. Pour éviter les dérapages (en l'absence de la possibilité de réguler par les dotations versées par l'Etat), faut-il imposer une norme de dépense comme pour le pacte de stabilité que doivent respecter les pays européens ? Il faut cela dit éviter l'écueil d'une approche technocratique et néolibérale (celle notamment de l'école du *Public Choice*) qui voit dans le politique un acteur nécessairement irresponsable et dépensier par nature. Les normes de dépenses ont par ailleurs peu de chances d'être respectées. Peut-on se contenter de dire que les collectivités doivent assumer leurs choix de gestion devant leurs électeurs (à condition que les transferts de compétences soient bien compensés financièrement) et faire confiance au contrôle démocratique local ? Le débat est ouvert.

En tout cas, le maintien d'un système reposant sur les ressources de la fiscalité et sur des dotations suppose, pour les socialistes, la modernisation de nos impôts locaux en France ainsi que la garantie d'une péréquation forte.



Le Projet socialiste et la fiscalité locale

Il faut insister ici sur le poids de la taxe d'habitation, impôt injuste et archaïque, très mal perçu par les citoyens.

Le Parti socialiste est le seul, dans son projet, à proposer une évolution de la fiscalité locale vers plus d'équité par la réforme de la taxe d'habitation qui serait désormais assise, non plus sur la valeur locative, source d'injustices, mais sur les revenus.